

Délibération DEL-CC-2026-147

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 28 AVRIL 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (68 dont 1 suppléant) : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Philippe BARON, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Jean-Claude METAIS, Chantal APPARAILLY, Jean-Baptiste FORTIN, Rodolphe ROUE, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Bérangère BAZANTAY, Audrey BELAUD, Jacques BELIARD, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Edward BURON, Yannick CHARRIER, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Florence ERISSE, Pascale FERCHAUD, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Vianney GARREAU, Virginie GIL, Laurent GOBIN, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Benjamin HUVELIN, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Joël MICHENEAU, Jean-Michel MONNEAU, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Luc POIROT, Elina PREAULT, Cédric RAFFIN, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Damien SIMONNEAU, Malvina TALBOT, Antoine TRANCHET, Cédric VION, Jean-Michel MONNEAU (suppléant de Dominique MALLAISE).

Pouvoirs (4) : Sandra CAILTON pouvoir à Yannick CHARRIER, Annie MORIN pouvoir à Emmanuelle MENARD, Karine PIED pouvoir à Aurélie GREGOIRE, Patricia YOU pouvoir à Vianney GARREAU.

Absents (7) : Nathalie BERNARD, Sandra CAILTON, Annie MORIN, Karine PIED, Anne-Marie POITOU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU.

Date de convocation : 16-04-2026

Secrétaire de séance : Magali HERISSE.

DECHETS

Association « AMORCE » : désignation des représentants à l'assemblée générale

Considérant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à l'association AMORCE pour les compétences « déchets » et « énergie » depuis le 1er Janvier 2014.

Cette association nationale (siège social à VILLEURBANNE 69, 18 rue Gabriel Péri) se définit comme « Le réseau national des territoires engagés dans la transition écologique », qui regroupe 1100 adhérents, (950 en 2020), dont 2/3 de collectivités.

Elle constitue « le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets, d'économie circulaire, de gestion durable de l'eau et de transition écologique des services de propreté ».

Cette adhésion permet à la collectivité :

- de bénéficier d'une information en continue des actualités dans le domaine des déchets et des réseaux de chaleur et de l'énergie,
- d'être accompagnée d'experts pluridisciplinaires dans les domaines technique, économique, juridique, fiscal et communication,
- d'échanger au sein d'un réseau entre collectivités et partager ses connaissances et ses expériences,
- d'être représentée auprès des institutions (ministères, parlement...) pour faire entendre la voix des collectivités territoriales et contribuer aux évolutions législatives et réglementaires.

Le conseil communautaire est invité à désigner 2 représentants (au titre des domaines Déchets et Energie) pour le représenter au sein des diverses instances de l'association.

REPRESENTANTS ASSOCIATION AMORCE	
CANDIDATS	
1	Yves CHOUREAU
2	Jérôme BARON

- ✓ Le conseil d'administration : 50 membres, sur 2 collèges : collège collectivités : 35 membres et collège partenaires : 15 membres.
- ✓ Le Bureau : 17 membres.

En cas de souhait de siéger au CA de l'association, une candidature doit être soumise en amont de l'assemblée générale prévue le 7 ou 8 octobre 2026.

Le conseil communautaire est invité à :

- **désigner ses 2 représentants à l'assemblée générale de l'association tel que présenté ;**
- **autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Emmanuelle MENARD,

Transmis en préfecture le 07 MAI 2026

Notifié ou publié le 07 MAI 2026

La Présidente,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

